Image not found or type unknown

Maintien en invalidité à l'âge de la retraite

Par **JACKY32**, le **08/09/2015** à **17:55**

Bonjour. Je perçois une pension d'invalidité. Je vais avoir, dans quelques mois, 61ans et 7 mois et donc je vais pouvoir prétendre à la retraite. Je remplis toutes les conditions. Cependant, financièrement, la retraite sera moins intéressante que ce que je perçois actuellement. Puis-je demander à rester en invalidité jusqu'au deuxième âge légal, environ 66ans.... Ou suis-je obligé de prendre ma retraite.... D'avance, je vous remercie pour votre aide. Cordiales salutations.

Par **P.M.**, le **08/09/2015** à **17:57**

Bonjour,
La réponse devrait vous être apportée par la CPAM en fonction de savoir si votre retraite sera à taux plein...

Par **JACKY32**, le **08/09/2015** à **18:17**

Merci pour votre aide. Cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés